

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 27 Juin (27/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHE (représenté par M. LENFANT), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. VALLES), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENTE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.



03- 27 Juin 2013

BUDGET PRINCIPAL : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA REALISATION DE LA MAISON DE LA SOLIDARITE

Rapporteur : M. GUILLAMAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et L.2311-3,

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu la délibération en date du 25 mars 2010 approuvant le vote d'Autorisations de Programme – Crédits de Paiement,

Vu les délibérations en date du 21 avril 2011, du 5 avril 2012 et du 24 janvier 2013 modifiant la répartition des crédits de paiement de ces autorisations de programme,

Considérant qu'il y a lieu de réviser le montant de ces autorisations de programme,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 31 voix pour et 1 voix contre (M. CHARLES)**

DECIDE de modifier les Autorisations de Programme et les répartitions de Crédits de Paiement de la manière suivante :

❶ N°AP-2010-01 Réalisation de la Maison de la Solidarité :

Montant global initial de l'AP : 1 459 120 €

Montant global révisé en janvier 2013 de l'AP : 1 615 000 €

Montant global révisé : 1 841 077 €

CP 2010 : 20 683 €

CP 2013 : 1 250 256 €

CP 2011 : 61 412 €

CP 2012 : 508 726 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

FCTVA (15,482 % des dépenses) : 285 035 €

Recettes de subventions : 743 000 €

Autofinancement / Emprunt : 813 042 €

DIT

- que les Crédits de Paiement pour ces opérations, non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N + 1,
- que les crédits seront inscrits au budget principal 2013.



Pour copie conforme

Moissac le 2 juillet 2013

Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :